

**COMMUNE DE LA TURBIE**  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES 06

**Plan Local d'Urbanisme**

# 6d

**GESTION DES DECHETS**

Délibération du conseil municipal :	07 mars 2002
Arrêté le :	30 septembre 2005
Enquête publique :	du 20 février 2006 au 24 mars 2006 inclus
Approuvé le :	12 juillet 2006

Modifications	Mises à jour

## LA GESTION DES DECHETS

### **Situation de la zone Est**

L'étude préalable à l'élaboration du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, a permis un découpage en quatre zones distinctes. Concernant la zone Est, l'organisation intercommunale est regroupée autour de trois pôles, dont la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Les communes de La Turbie, Gorbio, Peille et Saint Agnès ont intégré récemment ce périmètre, qui était composé originellement des communes de Beausoleil, Castillon, Menton, Moulinet, Roquebrune Cap-Martin et Sospel.

Cette étude fait apparaître que le traitement des déchets ménagers, issus de cette structure, se fait majoritairement sur les UIOM de Nice et Monaco, ainsi que sur le CET de La Glacière. Le type de traitement par incinération est soumis à des contraintes d'exploitation, qui entraînent l'arrêt de chaque four, 3 à 4 semaines par an. Cela nécessite l'enfouissement de 25 000 tonnes de déchets par an dans le CET, de classe 2, de La Glacière.

L'UIOM de Monaco, qui a traité, en 2000, 31 000 tonnes d'ordure ménagères en provenance des communes françaises voisines, apporte aussi une solution au traitement des boues d'épuration produites localement.

### **Situation de la commune de La Turbie**

#### L'intercommunalité

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, a choisi d'exercer la compétence optionnelle d'élimination et de valorisation des ménages et assimilés.

#### Les principaux acteurs

La majeure partie de la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée depuis 1992 par un prestataire privé, la SMA (Société Monégasque d'Assainissement).

Seuls plusieurs dépôts relais et la collecte des encombrants sont effectués en régie par le centre technique municipal.

#### Quelle forme de collecte et fréquence de ramassage ?

La commune de la Turbie a mis en place la collecte sélective sous la forme :

- d'apport volontaire pour le verre et les journaux
- collecte en porte à porte, depuis juin 2002, pour les emballages ménagers

Le ramassage en porte à porte des ordures ménagères se fait 7 jours/7 et celui des emballages le mercredi.

La collecte des containers de verre et journaux s'effectue une fois par semaine.

#### Devenir des déchets ménagers et assimilés

Les ordures ménagères sont directement incinérées à L'UIOM de Monaco.

Les emballages ménagers sont expédiés sur l'aire de stockage de la commune de Villefranche sur Mer, où ils sont compactés et stockés avant d'être acheminés au centre de tri de Villeneuve Loubet.

Le verre et journaux intègrent un système de valorisation des emballages.

Les encombrants ménagers et les gravats transitant par les stations relais, sont incinérés pour la partie combustible, ou mis en décharge.

### Quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire communal

#### *Les ordures ménagères*

	1999	2000	2001	2002
En tonnes	1967.04	2026.38	2141.49	2017.87

On note une augmentation graduelle de la production de déchets sur la commune, jusqu'en 2001. L'année 2002, qui enregistre une baisse sensible, présente des valeurs comparables à celles de l'année 1999.

Sur les quatre années, on note un pic de production estival. Le ratio kg/an et par habitant, pour 2002, est de 670.

#### *Le verre et le papier*

	1999	2000	2001	2002
papier	-	-	15.96	39.57
verre	42.42	45.93	45.83	70.85

On remarque une nette augmentation de la quantité collectée en 2002, que se soit pour le verre et le papier, cela étant sans doute le fait d'un gros effort de communication entrepris auprès de la population.

#### *Les encombrants*

En m3	1999	2000	2001	2002
Gravats	312	392	392	416
Encombrants	875	1075	900	1000

On constate une augmentation constante des volumes traités depuis 1999, avec plus 14% pour les encombrants et plus 25% pour les gravats. La fermeture de nombreux sites de dépôt sauvage a, sans doute, contribué à cette accentuation.

### Description des deux sites de traitement terminaux

#### *- UIOM de Monaco*

L'usine est équipée de trois fours, dont la capacité est de 4.6 tonnes à l'heure, les déchets sont auto-combustibles (la combustion ne nécessite pas d'apport supplémentaire).

La chaleur des gaz de combustion alimente un turbo-alternateur de 3MW, qui assure une production d'électricité équivalente à deux fois l'éclairage public de la principauté. La vapeur est valorisée d'un point de vue thermique à l'aide d'un refroidisseur à absorptions.

#### *Incidences environnementales*

Concernant le traitement final des déchets, nous avons en cas d'incinération :

- Des bénéfices environnementaux qui se traduisent par des économies d'énergie primaire et économie de pétrole.

- Minéralisation totale des déchets par combustion, qui permet, en outre, une réduction de volume de 90% et de 70% de la masse.
- Des résultats contrastés en terme de rejets atmosphériques de gaz à effet de serre, de gaz acidifiants et de métaux totaux.
- Un préjudice environnemental qui se solde par la production de déchets résiduels de classe I et II.

- *L'unité de tri de Villeneuve Loubet*

Actuellement, c'est le seul centre de tri des Alpes-Maritimes. Ce derniers, d'une capacité de 15 tonnes à l'heure, a été mis en service en 1995.

Un premier tri, en vue d'extraire les produits ferreux, est assuré automatiquement. Le deuxième tri manuel permet de séparer les papiers-cartons, les plastiques et les bois.

En 2000 la quantité de déchets triés s'élevait à 10 700 tonnes contre 8150 en 1999.

*Incidences environnementales*

Souvent les distances couvertes pour acheminer les déchets, entre la source de production, le site de traitement et les réutilisateurs des produits recyclables, sont importantes. Le mode de transport se faisant exclusivement par la route, il faudra veiller à une utilisation de techniques modales alternatives à la voiture.